



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix décembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....34
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame JOUVE

Délibération numéro :
2020/228

**Réalisation d'une coupe
d'affouage en forêt
sectionale de Saint Germain
et Consorts**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 17 décembre 2020, que
la convocation du conseil avait été établie le
vendredi 4 décembre 2020

La Maire



Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Forestier pris notamment en ses articles L 212, D 212-1 et D 212-2 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 2 avril 2015, portant révision du plan de gestion de la forêt communale ;

Considérant le plan de gestion de la forêt communale 2015-2034,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la délivrance d'une coupe d'affouage en forêt sectionale de Saint Germain et consorts et de faire appel à l'Office National des Forêts pour procéder à la désignation de cette coupe sise parcelle forestière 6 (parcelle cadastrale section ZX3) ;

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur général des services publics de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Aussi, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. De demander à l'Office National des Forêts de procéder à la désignation d'une coupe de taillis dans cette parcelle sur 1 ha ;
2. De donner à cette coupe la destination suivante : délivrance par feu pour l'affouage des habitants de la section, pour leurs besoins personnels en bois de chauffage. Les bois seront partagés sur pied, l'exploitation sera réalisée par les affouagistes eux-mêmes sous la responsabilité de 3 bénéficiaires solvables (« garants ») choisis par le Conseil Municipal, à savoir :

M. BERTHOMIEU Georges,
M. AUBELEAU Jean Marc,
M. BREFUEL Yves.

Le délai d'exploitation et d'enlèvement des bois est fixé au 30 Mars 2023.

3. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

